

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	30
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 MARS

UN BRUIT

Il nous revient qu'une très grosse question s'agite dans le monde parlementaire opportuniste.

Par là nous entendons le groupe de députés et de sénateurs qui composent le parti républicain dirigeant, et les ministres.

Dans ce monde-là, on se rend compte de l'impossibilité qu'il y a à constituer au Palais-Bourbon une majorité de gouvernement.

Telle qu'elle est, la Chambre des députés est une menace continuelle pour la tranquillité dont les affaires ont besoin.

Ce n'est pas là une découverte que le parti opportuniste a faite; c'est une situation connue depuis longtemps, et qui l'inquiète beaucoup.

Il faut se souvenir que le mot de dissolution fut prononcé au cours de la récente crise ministérielle, et que l'hypothèse de cette mesure constitutionnelle fut discutée par les journaux graves du parti, par le *Temps*, entre autres.

L'idée a fait son chemin depuis.

Et M. de Freycinet, qui affecte de se désintéresser de la politique pour se livrer tout entier aux questions militaires, serait même, si nous en croyons nos renseignements, celui qui pousserait le plus énergiquement à la roue.

Le *Temps* disait, il y a quinze jours, qu'il ne fallait point regarder la dissolution comme un instrument constitutionnel destiné à ne jamais servir; que la dissolution pouvait au contraire être utile, nécessaire; mais qu'il convenait de la faire prévoir au pays, de l'y habituer d'avance en quelque sorte.

Ce langage, auquel on n'a peut-être pas prêté toute l'attention qu'il méritait, traduit exactement les intentions de ceux qui conduisent actuellement, ou plutôt qui préparent la campagne de dissolution.

Et il est probable qu'une décision sera prise après les élections municipales du 1^{er} mai.

Le mot d'ordre, alors, serait donné partout. Et la dissolution pourrait être prononcée aussitôt le vote du budget, que le gouvernement compte mener à bonne fin dans la présente session.

Les élections générales auraient donc lieu au mois d'octobre prochain.

Tel est le bruit qui court.

Etant donnée la situation parlementaire, nous le croyons très fondé.

CONTRE CARNOT

La campagne contre le Président de la République se poursuit avec acharnement.

La *Lanterne* déclare que M. Carnot a commis des actes « irréparables » et « aura peine à se dégager » de la situation dans laquelle il s'est mis.

Elle le traite de récidiviste.

« La politique personnelle de M. Carnot s'est affichée; elle s'est traduite en fait. Elle

est entrée dans le domaine officiel par les négociations avec le Pape. Elle s'est incarnée en la personne du cabinet bizarre qui, la semaine dernière, est sorti du caprice de M. Brugère et de l'obstination aveugle et sourde de M. Carnot.

» C'est là le danger des incorrections et des irrégularités. Si passagères qu'elles soient, elles nuisent; mais à la récidive, elles sont mortelles. Or, c'est à la récidive qu'en est M. Carnot.

Le *Journal* s'attache à démontrer — chose d'ailleurs bien facile — que la récente crise ministérielle a divisé les républicains, déprécié MM. de Freycinet, Ribot et Flourens, atteint la Chambre, frappé la République et compromis M. Sadi Carnot:

« Jetons, dit-il, les yeux du côté de M. le Président de la République. On l'a poussé imprudemment dans la bagarre, on l'a découvert dix fois en dix jours.

» De la haute situation où l'avaient placé les premières années de sa présidence, on l'a fait descendre dans je ne sais quelle cohue d'intérêts où il a perdu quelque chose de sa correction ou du moins de son prestige.

M. Sadi Carnot a beau faire démentir, dans le *Figaro*, qu'il ait travaillé à exclure M. Constans du ministère, le rancunier Toulousain ne lâche pas sa proie, et le Président de la République aura décidément fort à faire pour échapper à la rancune de M. Constans.

Voici en effet ce qu'on lit dans le journal de M. Charles Laurent:

« Comme c'est difficile de rentrer dans la correction gouvernementale quand une fois on en est sorti!

» On se demande maintenant s'il n'y a pas conflit d'attributions entre M. le Président de la République et le président du conseil.

» Ce dernier avait fait annoncer qu'en raison de l'état de santé de M. Rouvier, un conseil de cabinet serait tenu lundi, au ministère des finances, pour y délibérer sur le projet de loi relatif au budget de 1893.

» Quelle n'a pas été notre surprise en lisant dimanche soir une note officieuse de l'*Agence Havas*, indiquant que, contrairement à ce que les journaux avaient annoncé, les ministres se réuniraient en conseil non pas lundi, mais mardi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Et le *Journal* s'étonne de ce brusque contre-ordre.

« Il ne manque pas, ajoute-t-il, de gens, observateurs, observateurs peut-être rigides des règles gouvernementales, pour voir là une sorte d'ingérence personnelle et pour se demander si c'est bien M. Loubet qui est le président du conseil.

Pauvre Carnot! Tant d'épines entrent-elles dans une si bonne sinécure!

INFORMATIONS

La séance du Palais-Bourbon s'est ouverte hier à 3 heures seulement pour la reprise des débats sur le projet de loi relatif aux conseils

de prud'hommes et qu'un vote de la Chambre a failli mettre en péril dès l'article 1^{er}.

Les bureaux ont procédé, de deux heures à trois heures, à la nomination de six commissions chargées d'examiner les propositions suivantes: modification de la législation actuellement en vigueur en Algérie, concernant les mesures de défense contre le phylloxéra; institution libre de la défense judiciaire et suppression du monopole de l'ordre des avocats; crédit de 3 millions 250,000 fr. pour les dépenses de l'Exposition internationale de Chicago; prescription des bases et du mode de répartition des secours alloués par l'Etat pour pertes résultant des inondations ou autres fléaux calamiteux; réorganisation du personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures; modifications aux élections des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

De ce dernier chef, trois propositions de loi sont déposées par MM. Barthou, Siegfried et Arthur Legrand.

Le budget de 1893 définitivement approuvé, en conseil de cabinet, sera soumis demain jeudi à la signature de M. Carnot et déposé le même jour sur le bureau de la Chambre.

Voici ses traits caractéristiques: réforme de l'impôt des boissons; suppression du budget sur ressources spéciales; incorporation au budget ordinaire des subventions de la Caisse des écoles; introduction, bien tardive il est vrai, dans le budget d'un fonds permanent d'amortissement.

On tend ainsi à l'unification du budget tant réclamée par les Droites.

Mieux vaut tard que jamais!

Nous apprenons que M. Lamendin, le secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, qui vient d'être élu député de ce département, est assez gravement malade des suites d'une ancienne blessure reçue dans les mines.

POUR ÊTRE RESPECTÉ

M. René Goblet se plaint amèrement de l'attitude prise par le gouvernement républicain à l'égard du Vatican et se livre à des comparaisons qui l'attristent visiblement. « Nous ne croyons cependant pas, écrit-il, que jamais roi de France, même le plus catholique, ait senti le besoin de faire ainsi appel au Pape pour apaiser ou prévenir des conflits intérieurs et pour se faire respecter par le clergé français. Ce n'est en tout cas point l'auteur du Concordat qui procédait ainsi. »

C'est que peut-être les régimes auxquels M. Goblet fait allusion ne se faisaient pas on ne sait quel point d'honneur de pratiquer une politique agressive à l'égard des catholiques. Puis aussi il n'est rien de tel pour être respecté que d'inspirer le respect et de l'observer soi-même dans ses rapports avec autrui.

L'impératrice Eugénie a traversé Paris dans la soirée d'avant-hier, venant de Farnborough et se rendant à Menton. Elle est arrivée à cinq heures à la gare du Nord où M. Franceschini Piétri l'attendait.

Un dîner avait été commandé au buffet, et

c'est au restaurant même que la princesse Matilde, venue à la rencontre de l'Impératrice, lui a tenu compagnie jusqu'au départ du train de luxe de sept heures quarante.

L'Impératrice va passer sept ou huit semaines au cap Martin, dans l'hôtel où elle s'était installée déjà l'hiver dernier.

LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

La reine d'Angleterre qui, ainsi que nous l'avons annoncé, doit débarquer à Cherbourg, passera par Paris et arrivera à Hyères dans la matinée du 19 mars.

L'amiral Rieunier, commandant en chef l'escadre d'évolutions, vient de recevoir l'ordre de se rendre en rade d'Hyères, pour y saluer l'arrivée de la reine Victoria.

Sa Majesté sera reçue à la gare par le préfet du Var, l'amiral Rieunier, le sous-préfet de Toulon et la municipalité hyéroise. Le yacht royal *Victoria-and-Albert* arrivera sur rade de Toulon le 15 mars et mouillera au quai de la darse nord à l'arsenal de Mourillon, accosté à un appontement que l'on crée afin de faciliter l'embarquement et le débarquement de la reine d'Angleterre, qui se propose, paraît-il, de faire de fréquentes excursions incognito à Toulon.

La durée du séjour de la reine Victoria à Hyères n'est pas encore fixée. Mais il est certain que Sa Majesté devra se trouver en Angleterre pour la première réception royale qui doit avoir lieu dans les premiers jours du mois de mai.

LA FOIRE AUX IDÉES

Le *Figaro* a organisé un « plébiscite » au pays étranger sur la question de la rétrocession de l'Alsace-Lorraine. Ce journal s'est adressé « à des personnalités marquantes de la politique allemande »; il étale les réponses dans une page et demie de son supplément. Plusieurs de nos confrères parisiens apprécient sévèrement ce procédé. La *Bataille* s'étonne qu'on ose « édicter ces réponses outrageantes et goguenardes. »

L'*Univers* est plus catégorique encore:

« Il est une sorte de pudeur patriotique qui s'impose à quiconque porte toujours saignantes au cœur les blessures de la dernière guerre.

» Ces réponses, dont une lourde impertinence est le moindre défaut, sont au fond tout ce qu'il y a de plus blessant pour l'Alsace-Lorraine et pour la France, qui est plus ou moins brutalement sommée de renoncer pour toujours à l'idée de voir les deux provinces conquises redevenir françaises. Sous ce rapport, il n'y a point de différence entre le langage de M. Reichensperger, membre catholique du centre allemand, et le président du Reichstag ou le directeur du *Lessing Theater* de Berlin. Mais nous nous garderons d'en rien citer, aucune lecture ne devant être plus pénible à des cœurs français.

» Ajoutons que le *Figaro*, poussant l'oubli des susceptibilités patriotiques jusqu'à l'incoscience, se plaît à orner d'un compliment bien senti la courte biographie dont il fait précéder chacune des réponses.

Les principaux correspondants sont : MM. Gerbard de Lelzov, président du Reichstag allemand ; Reichensperger ; Adolphe Wilbrandt, dramaturge et romancier ; le socialiste Henri Votmar ; l'économiste Lujo Brantano ; le directeur du théâtre Oscar Blumenthal ; le professeur de physique Helmutz ; le député socialiste-démocrate Bebel ; le critique d'art Ludwig Pfau ; le jurisconsulte Lamey ; l'historien Dummler, etc.

M. ETIENNE ARAGO

M. Etienne Arago, homme de lettres, ancien député, directeur du musée du Luxembourg, le frère de l'illustre astronome François Arago, vient de mourir. Il était né à Perpignan, le 9 février 1802, et, dans sa verte vieillesse, il aimait assez dire son âge par ce distique fantaisiste :

Ce siècle avait deux ans, a dit Victor Hugo,
Et je le dis aussi, moi, z'Etienne Arago.

Il vint à Paris de bonne heure et fut admis comme préparateur de chimie à l'École polytechnique. Mais il céda bientôt à son goût pour les lettres et le théâtre. Il débuta par une collaboration peu heureuse avec Balzac, puis il s'adonna au vaudeville. Il a fait représenter à Paris, sur tous les théâtres de genre, près de cent pièces, généralement écrites en collaboration avec les littérateurs du temps : Ancelot, Anicet-Bourgeois, Bayard, Jaime, etc.

FLURS FRANÇAISES EN RUSSIE

On ne saurait se faire idée, dit le *Gaulois*, de la quantité de fleurs que nos principaux fleuristes envoient à Saint-Petersbourg et à Moscou, depuis un mois.

Dans ces deux villes amies, toutes les tables des grands diners sont ornées de fleurs venant de France.

Il en est de même de la composition des figures du cotillon.

Malgré la distance, les fleurs arrivent à destination fraîches comme en sortant de leurs serres, grâce aux soins apportés à leur emballage. En effet, chaque fleur arrive, entourée de coton, la tige plongée dans une mousse fraîche.

Les commandes les plus importantes et les plus nombreuses viennent des différentes cours des grands-ducs.

On nous assure que la moyenne des expéditions de chaque semaine est d'une centaine de caisses.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Toutes les tentatives faites à Londres par les patrons pour empêcher les mineurs de cesser le travail semblent avoir échoué partout. Les mineurs de Deam Forest, au nombre de cinq mille, ont prévenu les

propriétaires qu'ils cesseraient le travail le 12 mars.

Dans le district de Bristol, les ouvriers de plus de quatorze charbonnages ont décidé de cesser le travail le même jour et le sentiment général, dans la région, est favorable à un chômage d'une semaine.

Les mineurs ne voient pas d'autre moyen de faire relever leurs salaires et cette opinion est aujourd'hui universelle.

ITALIE. — On télégraphie de Rome une très grosse nouvelle :

M. Canzio, ministre des finances, présentera prochainement un projet de loi portant à 200/0 l'impôt sur la rente.

Cette mesure rapportera 68 millions au Trésor.

La rente italienne est déjà en forte défaveur, mais si cette loi est votée, il faut s'attendre à une baisse effrayante.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

TEMPÉRATURE

Le froid persiste, depuis le premier jour de carême, avec une intensité qu'on lui avait à peine connue au cœur de l'hiver.

La température a été un peu moins rigoureuse la nuit dernière. Le thermomètre n'est descendu qu'à 3 degrés au-dessous de zéro.

Le vent a passé du nord-est au nord-ouest, puis à l'ouest vers midi.

La perturbation annoncée par le *New-York Herald* ne se fait pas encore sentir. Elle est cependant vivement désirée pour amener un adoucissement dans la température.

REVUE D'APPEL

La revue d'appel des hommes du service auxiliaire des classes de : 1879, 1883, 1885, 1887 et 1889, commencera pour chaque canton, une heure avant l'ouverture de la séance du Conseil de révision.

Chaque homme devra être porteur de son livret individuel.

Le manquement à la revue d'appel rend les hommes passibles de punitions disciplinaires.

Les hommes soumis à cette revue et qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de répondre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

La question de la suppression des octrois revient à l'ordre du jour. L'accord paraît s'être

digne ruiné; il ramasse ses propres miettes et les trouve bonnes. Les miettes, ramassées une à une, valent mieux que le festin; et le Jacques d'autrefois, campé fièrement, ivre de son succès, aimé des femmes et détesté des hommes, ce Jacques-là pourrait envier le dos un peu courbé, les yeux plus doux, la voix plus faible du Jacques d'aujourd'hui: la douleur a passé par là, pour tout mettre en place, tout épurer, et indiquer du doigt ces restes, dont le plus imperceptible vaut mieux que l'ancienne orgie.

Lorsque, successivement, Jacques a appris du marchand de moutons la bonne chance de son fils, qui a tiré le meilleur numéro, puis ses vraies fiançailles avec Suzanne, puis le mariage, puis la naissance de l'enfant, Jacques a eu des sentiments confus, des mélanges de sentiments, surtout de la mélancolie, — mais il n'a rien eu de ce qu'il attendait: ni l'immense joie et l'orgueil de s'être bien conduit, ni l'affreuse douleur d'avoir laissé l'amour de côté. Sourires ou blessures, la vie ne vous donne jamais exactement ce qu'on espérait ou redoutait d'elle. Et c'est une émotion tout autre, — une grande pitié pour les êtres humains, — que Jacques a éprouvée. Il a mieux compris qu'une main nous méme, que nous ne pouvons rien à l'existence,

fait sur le sujet entre les protectionnistes et les libre-échangistes: M. Léon Say, dans sa dernière conférence, à la société d'économie politique, s'est déclaré partisan de cette suppression, et M. Méline, dans son discours à l'Hôtel-Continental, la regarde comme un contrepois nécessaire au nouveau tarif des douanes.

M. Guillemet, chargé par la commission de la Chambre de faire le rapport, est prêt à le déposer.

D'après lui, la gauche radicale et même la droite en adopteront les conclusions.

Le projet comporte des taxes de remplacement qui seront fixées régulièrement par la loi au lieu d'être laissées à l'arbitraire des conseils municipaux.

LA RÉGIE ET LA LOI BÉRENGER

Plusieurs tribunaux avaient appliqué la loi Bérenger en matière de fraudes commises au préjudice de la Régie.

La Cour de cassation, par un arrêt du 19 novembre 1891, a cassé un jugement de ce genre.

La jurisprudence est donc bien établie sur ce point. La loi Bérenger ne peut être appliquée en matière de fraudes contre la Régie.

PIÈCES FAUSSES DE 2 FR.

On signale l'apparition, dans la circulation, de pièces fausses de 2 fr. à l'effigie de Napoléon III. Le millésime est, sur ces pièces, à peu près illisible; il est très écrasé.

Qu'on se tienne en garde!

ENGAGEMENTS MILITAIRES

Le ministre de la guerre fait connaître que le chiffre des engagements à recevoir cette année est atteint aux :

4^e, 19^e, 30^e, 44^e, 72^e, 76^e, 109^e, 114^e, 119^e, 131^e, 144^e, 162^e régiments d'infanterie;

10^e bataillon de chasseurs à pied;

2^e, 4^e, 5^e, 10^e, 12^e, 32^e et 35^e régiments d'artillerie;

14^e et 15^e bataillons d'artillerie de forteresse;

3^e et 5^e régiments du génie.

COURSES DE CHOLET

Les courses de Cholet sont fixées, en 1892, au dimanche 24 avril.

LES FALSIFICATIONS D'ENGRAIS

Les procureurs de la République viennent d'être invités à signaler eux-mêmes aux chambres d'agriculture régionales et aux comices agricoles une nouvelle fraude à laquelle se livrent en ce moment beaucoup de marchands d'engrais.

Des industriels, dont quelques-uns sont déjà l'objet de poursuites, ont établi des fabriques pour transformer, par une coloration verte, les

phosphates jaunes, beaucoup moins riches et surtout moins assimilables.

Cette falsification, qui prend une grande extension, d'après l'avis des parquets, est fort dommageable pour la culture. Elle pourrait, dans un court délai, produire un appauvrissement considérable du sol.

Une surveillance rigoureuse va être exercée sur tous les phosphates vendus comme engrais.

LES PLANTS DE VIGNES DE L'AMÉRIQUE

En exécution du décret du 15 mai 1882, rendant exécutoire en France la convention internationale de Berne, et à raison de la nouvelle maladie signalée en Californie, les plants de vignes provenant de l'Amérique du Nord ne seront plus admis, sous aucun prétexte, sur le territoire français.

SOUSCRIPTION

POUR

L'Université catholique d'Angers

(Suite)

M^{me} la comtesse Raoul de la Selle et M^{lle} Marie de la Selle, 500 fr. — Anonyme de Cholet, 500 fr. — M^{me} Fernand Mayaud, 400 fr. — M. d'Espinau, à Angers, 400 fr. — M. N..., notaire à P..., 20 fr. — M. le baron de Villebois, 400 fr. — M. l'abbé Simon, curé de Saint-Laud, 400 fr. — M^{me} Béconnais, à Angers, 400 fr. — M. l'abbé Hy, professeur à l'Université, 40 fr. — M. le vicomte de la Grandière, 300 fr.

M. Clémenceau de la Lande, à Sainte-Christine, 400 fr. — M. le marquis de Vildoutreys, 300 fr. — M. de Bereix, à Angers, 50 fr. — M^{me} A. Garreau, à Angers, 50 fr. — M. Affichard, à Angers, 50 fr. — Une communauté religieuse d'Angers, 200 fr. — M. F. de la Villebiot, 400 fr. — Anonyme d'Angers, 400 fr. — M. Le Gris de la Pomperaye, 300 fr. — Paroisse de Noyseau, 51 fr. 50 c. — M. le comte Henri de Villoutreys, 500 fr.

M. le curé de la Cathédrale, 400 fr. — M. de la Bastide, à Saint-Martin-la-Forêt, 50 fr. — M. Hervé de Saint-Père, de Montmoutiers, 200 fr. — M. Planchenault, à Angers, 400 fr. — M. G. Bodinier, 400 fr. — M. Dange, rue Hanneloup, 25 fr. — M^{me} la vicomtesse Léo de Beaurepos, 500 fr. — M. Richou Edouard, 50 fr. — M. le Supérieur et MM. les Professeurs de l'Institution de Saint-Joseph de Baugé, 80 fr.

M. l'abbé H. Vignaud, vicaire à Notre-Dame de Fontenay-le-Comte (Vendée), ancien élève de l'Université, 5 fr. — M^{me} Garreau, à Angers (2^e versement), 50 fr. — Anonyme d'Angers, 50 fr. — M. le chanoine Seigneret, 20 fr. — M. le Supérieur et MM. les Professeurs de l'Institution libre de Combrée, 170 fr. — M^{me} Briard, à Angers, 400 fr. — M. l'abbé Dillé,

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Jacques, lui, a eu plus de peine, — oh ! beaucoup plus de peine à vivre ! Sa dernière nuit de Chérisy ne lui a pas laissé un souvenir. Vaquément il se rappelle des sanglots, l'oreiller mordu, les yeux brûlés... Il ne se souvient pas, non plus, du voyage, de ce grand ballonnement du corps secoué avec le cœur, de tout l'être anéanti. La première année il s'est senti dévoyé, perdu. Mais le travail, un travail effréné, coupé seulement par quelques promenades dans les quartiers tranquilles, a mangé les heures, dévoré les jours, lentement délivré cette pensée. Chaque fatigue est un allègement; chaque soirée de lassitude prépare une nuit de complet oubli; et, à force de nuits pareilles après ces labeurs de galérien volontaire, l'amour a été étouffé, mis au silence, écrasé sous le poids. Jacques s'est fait comme une philosophie: avec tous les moyens d'être heureux, il ne savait jadis, à dix-huit, à vingt-cinq ans, que souffrir et faire souffrir; il imite, à présent, l'enfant pro-

qu'il faut plaindre les hommes, plaindre les femmes, plaindre tous les faibles cœurs, les cœurs incomplets d'ici-bas, et ne pas les jalouser, — jalouser leur malheur, — mais les aider au bien, et les aimer.

La leçon de bonté, c'est Jacques qui pourrait la faire, maintenant, aux yeux fanés de maman Heurlin. Lorsqu'on a appris que Jean, que Suzanne, — avec l'enfant, — s'en venaient pour huit jours, à Paris, maman Heurlin ne voulait pas les voir: les moutons ont de ces révoltes, et les yeux pâles avaient changé tout à coup. Mais Jacques a insisté, Jacques se sent maître, lui, Jacques se sent retrempé, refait dans chaque parcelle de sa chair, chaque lobe de son cerveau, chaque repli de son cœur; et, ce soir, tandis que le dîner fini, la fenêtre grande ouverte, on regarde la nuit descendre sur les jardins de l'Observatoire, envahir les lointains, entrer dans la chambre elle-même, c'est sans angoisse que le musicien parle à Suzanne.

À l'horizon, Vénus s'est levée, — la même qu'à Chérisy, par ce premier crépuscule où Suzanne chanta les *Lauriers*. Une odeur de lilas arrive, très affaiblie; à peine entend-on quelques voitures, le râle strident d'une loco-

motiva; tout en buvant son café, Jean lui-même, — qui n'est pourtant pas poète, — se sent pris d'une émotion. Jean n'a jamais bien su, su exactement quel rôle a joué le musicien dans sa vie. Il n'a jamais su que Jacques aimait Suzanne; mais Jean se dit qu'on ne peut voir Suzanne sans l'aimer, et, devant Jacques vieillissant, fatigué, devant ce sourire qui se résigne, Jean a beaucoup plus que de l'amitié, que du respect, — Jean ne sait pas que dire.

Maman Heurlin souffre: c'est elle qui souffre le plus. À voir cet enfant, ce tout petit aux lèvres rouges, maman Heurlin se sent reprise par tout l'impossible de ses rêves; maman Heurlin se demande aussi de quels oiseaux noirs la tête de Jacques doit être traversée; elle regarde Jean pensif, Suzanne muette: — maman Heurlin voudrait bien les voir s'en aller.

L'enfant s'éveille, l'enfant crie... Je ne sais pas par quel embarras, quelle pudeur, Suzanne ne veut pas lui donner le sein devant Jacques; Suzanne le berce, le câline, lui répète des noms, l'embrasse. L'enfant s'exaspère, crie plus fort, s'épuise. Alors, — est-ce simple distraction? est-ce souvenir? est-ce inconsciente coquetterie de femme? — mais, dans ce silence embarrassé, tandis que Jacques fume sans rien dire,

aumônier du Pensionnat de Bellefontaine, 25 fr. — M. l'abbé Granger, curé de Montreuil-Bellifroy, 100 fr.

M^{lle} Ravain, à Angers, 10 fr. — M. l'abbé Poyard, curé de Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur, 50 fr. — M. l'abbé Huré, vicaire de Sainte-Madeleine, 20 fr. — M. l'abbé Benoît, prêtre habitué de Sainte-Madeleine, 5 fr. — Anonyme de Sainte-Madeleine, 100 fr. — M. Lebreton-Rétailleau, de Sainte-Madeleine, 50 fr.

Mlle Lebreton-Rétailleau, de Sainte-Madeleine, 5 fr. — M. Mathurin Delaporte, de Sainte-Madeleine, 10 fr. — M. Proust, de Sainte-Madeleine, 5 fr. — Une domestique, de Sainte-Madeleine, 1 fr. — Anonyme de Sainte-Madeleine, 5 fr. — Mme de Coutaillois, à Angers, 100 fr. — M. l'abbé Galard, aumônier de l'Oratoire, 20 fr. — Hospice de Pouancé, 21 fr. — Anonyme de Villavéque, 40 fr. — Une famille de Quincé, 10 fr.

Anonyme de Brissac, 5 fr. — Une Parisienne de Brissac, 5 fr. — Anonyme de Brissac, 1 fr. — Mlle Jeanne Fauconnier, 2 fr. — Ecole congréganiste des filles, de Brissac, 48 fr. 50. — M. l'abbé Joret, vicaire à Saint-Joseph d'Angers, 40 fr. — Anonyme de Soulangier, 100 fr. — Mme Thourét-Dévy, à Soulangier, 10 fr. — Anonyme de Soulangier, 5 fr. — M. Aimé Collet, à Soulangier, 3 fr.

Le clergé et plusieurs habitants de Saint-Macaire-en-Mauges, 137 fr. — Mme veuve Barrou et M. Jules Baron, à Cholet, 400 fr. — M. l'abbé Metivier, curé de Pruniers, 10 fr. — Anonyme de Saint-Saturnin, 10 fr. — Anonyme de Rochefort-sur-Loire, 100 fr. — Anonyme de la Boissière, 5 fr. 25. — M. René Neveu, 100 fr. — Mlle de Gautret, à Angers, 100 fr. — Mme Belceuvre, à Angers, 100 fr. — Mme de la Frégeolière, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 20 fr.

Jenny Bayet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 2 fr. — Mme veuve Paré, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 50 cent. — Mme veuve Chesnon, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 50 cent. — M. l'abbé Leroyer, aumônier des Augustines, 50 francs. — Communauté des Augustines, 160 fr. — Une ouvrière d'Angers, 2 fr. — Pensionnat de la Retraite de Cholet, 140 fr. — Les enfants de Marie de la Retraite de Cholet, 65 fr. — M. l'aumônier de la Retraite de Cholet, 20 fr. — M. de la Bastide, à Angers, 300 fr. — M. le vicomte de Contales, à Angers, 500 fr. Total: 36,472 fr. 25. (A suivre.)

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU

Dans la nuit du 3 au 4 courant, un incendie s'est déclaré chez le sieur Baudouin, cultivateur à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

Une écurie a été complètement consumée, mais on a pu faire sortir les animaux qui s'y trouvaient.

que Jean voudrait parler, mais ne sait pas, Suzanne chante au tout petit, pour l'endormir :

Les roses de la fête
Meurent avant le bal...

L'obscurité est tout à fait bleue. Jacques l'a donc entendu chanter, ce refrain d'amour qui le lia à la dernière femme aimée: il l'a entendu chanter au petit enfant de cette femme, par une nuit toute semblable aux nuits de trouble qu'il avait eues, aux nuits du passé, du passé... Jacques, à présent, comprend la vie entière, la tristesse mortelle du temps qui s'en va, mais aussi la clémence de l'oubli, le désespoir éphémère comme la joie. Et lorsque, tressaillant malgré elle, se repentant déjà, devenant peut-être, Suzanne a fini de chanter, lorsqu'elle se lève avec Jean; lorsque se font ces muets adieux d'être si intimement, si douloureusement liés par des fils d'angoisse, c'est d'un pas ferme, c'est sans une larme que le musicien les accompagne jusqu'à la porte.

Et maintenant Heurlin, qui le suit du regard dans la pénombre, a murmuré seulement, en appuyant le mouchoir sur ses pauvres yeux fanés: « Tout de même, mon petit, — il est bon... »

FIN

Les pertes sont évaluées à 700 fr., couvertes par une assurance.

ANGERS. — Les dommages occasionnés par l'incendie qui a éclaté dimanche, rue Paul-Bert, atteignent près de cinquante mille francs.

M^{me} de Romans estime à plus de trente-cinq mille francs le linge et les meubles détruits. C'est la lingerie qui a particulièrement souffert.

Quant à l'immeuble il a subi pour environ dix mille francs de dégâts. Il appartient à M. Letourneau, demeurant à Paris.

BULLETIN THÉÂTRAL

Sur l'avis du préfet de la Loire-Inférieure, le ministre de l'intérieur vient de rapatrier treize artistes laissés en détresse, à Nantes, par le directeur de la tournée *Nos Sous-Officiers*.

M^{me} Gréteaux a obtenu à Valenciennes le plus vif succès dans *Miss Hélyett*. La presse de la localité a été unanime dans ses éloges.

LOCHES. — M. Wilson, qui a l'intention de se présenter aux futures élections municipales, à Loches, a établi, l'an passé, son domicile légal dans cette ville.

A ce titre, l'ancien député d'Indre-et-Loire voulait faire inscrire sept de ses domestiques sur les nouvelles listes électorales de la cité dont il aspire à devenir l'édile.

Le juge de paix du canton de Loches vient de rejeter cette prétention.

POITIERS. — Les nommés Renaudière et Michand, cultivateurs, ont trouvé sur la route de Saint-Georges, près de Poitiers, une charrette qui avait versé avec un chargement de cinquante sacs de grains. Ils ont aperçu, à côté de la charrette, le cadavre du conducteur, le nommé Anatole Bugeon, demeurant à Vivonne, marié et père de trois enfants. On croit que la mort de ce charretier est le résultat d'un accident.

CHATELLERAULT. — Voici le texte de la délibération votée par le Conseil municipal de Châtellerault, et dont nous avons déjà parlé :

« Délibérant :

» Le Conseil municipal de la ville de Châtellerault, heureux et fier d'être l'interprète de la population tout entière, a l'insigne honneur d'adresser à Sa Majesté l'Empereur de Russie le témoignage du respect le plus profond et de la reconnaissance la plus sincère de cette ville, pour la nouvelle marque de sympathie et d'estime que Sa Majesté a voulu donner à la France, en confiant à la manufacture de Châtellerault le soin de fabriquer une partie importante des armes destinées aux valeureux soldats de son puissant Empire;

» Le Conseil municipal, soucieux de perpétuer publiquement le souvenir d'un fait précieux pour les Châtelleraultais, souvenir qui ne s'effacera pas de leur cœur, plein de gratitude pour Sa Majesté l'Empereur de Russie, soucieux aussi de rappeler longtemps parmi eux que la France et la Russie, nobles et puissantes nations, ont montré à Cronstadt, devant le monde entier, combien elles étaient faites pour se comprendre, s'entendre et s'aimer;

» Décide par acclamation que la nouvelle place publique, joignant au quai de la manufacture d'armes, sera dénommée: *Place de Russie*.

L'ÉLECTION DE BREST

Le scrutin de dimanche n'est pas un succès, c'est un triomphe; on avait pourtant fait contre la candidature de M^r d'Hulst une campagne acharnée d'abstentions.

Dans beaucoup de communes, on avait lacéré les affiches; on avait même fait courir le bruit que si on votait pour lui, on aurait la guerre avec l'Italie.

Cette campagne absurde n'a ébranlé en rien la fidélité des Bretons et ils ont donné à M^r d'Hulst l'énorme majorité de 11,403 voix alors qu'en 1880, à sa première élection, M^r Freppel en avait obtenu 8,778.

Du premier coup, M^r d'Hulst obtient pres-

que le même chiffre que M^r Freppel, en 1889, qui avait eu 11,506; et ce chiffre eût été bien dépassé dimanche, si le froid et l'influenza, qui sévissent en Bretagne, n'avaient empêché beaucoup de vieillards et de malades d'aller voter.

On sait en outre que M^r d'Hulst, retenu à Paris par ses conférences à Notre-Dame, n'a pu visiter qu'en partie sa circonscription.

TRAVAUX DU GÉNIE MILITAIRE

D'importants travaux de défense vont être faits, par les soins du génie militaire, à La Rochelle. On annonce, en effet, pour ce mois de mars, l'adjudication des travaux à entreprendre pour la réfection de la batterie de Chef-de-Baie et la construction d'une batterie à La Pallice. Le montant des travaux s'élève à plusieurs centaines de mille francs; ils devront être terminés au commencement de 1894.

Notre nouveau feuilleton

Nous ayons traité, il y a quelque temps, avec l'auteur du *Fils de l'Assassin* pour la publication de ce roman dans l'*Echo Saumurois*; mais étant liés par des arrangements postérieurs avec le roman qui se termine aujourd'hui, nous avons cru devoir en retarder la publication.

Nous ne voulons pas pour cela priver nos lecteurs de ce roman, très palpitant d'intérêt et d'une moralité à l'abri de toute critique.

L'*Echo Saumurois* commencera donc demain l'œuvre d'Auguste Villiers.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 10 mars, 1^{re} représentation, à Angers, du dernier grand succès de l'Opéra-Comique.

LE RÊVE, drame en 4 actes, d'après le roman d'Emile Zola, par Louis Jallet, musique de A. BRUNEAU.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Mars 1892

3 0/0.	97 05
3 0/0 nouveau.	96 10
3 0/0 amortissable.	97 80
4 1/2.	105 25

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

1892

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 10 au 16 avril, de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 18 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

1892

Fêtes de PAQUES à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 6 au 16 avril 1892, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 fr., avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le

supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 mars 1892.

Le 3 0/0 ancien a franchi aujourd'hui le cours de 97 inscrit pour la première fois à la cote. On commence à parler d'une conversion facultative du 4 1/2 en 3 1/2 qui procurerait une économie de 68 à 70 millions. On suppose que la hausse voulue du 3 0/0 ancien type, dans lequel l'échange serait opéré, est faite en vue de favoriser cette conversion.

Le 3 0/0 ancien monte à 96.97; le nouveau à 96.05 et le 4 1/2 à 105.27.

L'Italien reste à 88.20 sur la perspective du rejet de la proposition Canzio. L'Extérieur est à 59 1/4 sur les réalisations des vendeurs. Le 3 0/0 Portugais est en progrès marqué à 27 1/2. On attend un bon résultat des négociations des délégués des comités avec le gouvernement portugais. Les Fonds Russes sont en reprise, le nouveau à 76 1/4 et l'Orient à 66 1/4.

Les sociétés de crédit consolident le terrain reconquis hier à la fin de la journée. Le Crédit Foncier reste à 4.212. La Banque de Paris a des demandes à 625. Le Crédit Lyonnais progresse à 787; l'annonce d'un coupon de 30 fr. produit un bon effet sur le marché. La Société Générale s'échange au comptant de 471.25 à 472.50. Le chiffre de 13.02, pour le coupon de 1891, semble devoir être voté par l'assemblée des actionnaires. La Banque d'Escompte est à 457. Le Comptoir d'Escompte reste sans demandes à 483.

L'action Immeubles de France cote 455.

Les Chemins Economiques valent 403.

OUTILLAGE POUR AMATEURS

INDUSTRIELS

Fournitures pour le Décapage

FABRIQUE DE TOURS ET SCIÉS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 21, rue des Gravilliers, 16, Paris

BOITES CONCOURUS 1890

Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0.65.



LE GRESHAM fondé à Londres en 1844

Compagnie d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854

Risques Guerre, Voyages, Feu, Suicide garantis.

RENTES VIAGÈRES payables sans frais

Sommes payées 30 Juin 90: 234 Millions 800,000 fr.

Assurances proposées 30 Juin 90: 100 Millions 65,812,555 fr.

Prêts et versements effectués en France

à Paris, dans les départements et à l'étranger.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD

— 70 ans de succès —

Contre enrhumements, laryngites,

rhumes, bronchites, grippe, toux

d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50,

19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

ÉPICERIE CENTRALE

MAISON

P. ANDRIEU

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP

Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis

Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELÉE

Garantis purs fruits et sucre,

le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0.90

BAISSE DE PRIX

Sur les SUCRES, CAFÉS et CONSERVES

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicule cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Faillite Michel Ecot

Par jugement en date du 1^{er} mars 1892, le Tribunal de commerce a maintenu M.M. Proust et Bonneau syndic définitifs de la faillite du sieur Michel Ecot, banquier à Montreuil-Bellay.

MM. les créanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Proust ou à M. Bonneau, demeurant à Saumur, syndics définitifs de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mercredi 16 mars 1892, à une heure, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(185) Le Greffier, COLLIN.

Faillite Gautier

Par jugement du 8 mars 1892, le Tribunal a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement à ce jour, le sieur Gautier, marchand à Distré.

M. Ernoul a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain, syndic provisoire.

Pour extrait, (786) Le greffier : COLLIN.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

I^{er}. — Par acte passé devant M^e Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, M. Casimir Vaslin, cultivateur-proprieétaire, et dame Rose Ménard ou Mainard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble au village des Touches, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire), ont acquis solidairement, moyennant, outre les charges énoncées audit acte, le prix principal de douze mille francs, de 1^{er} M. Pierre Choloux, autrefois employé de magasin, actuellement propriétaire et marchand de vins, restaurateur, demeurant à Paris, précédemment boulevard Diderot, 82 bis, et actuellement avenue Ledru-Rollin, n^o 78; 2^o de Mme Jeanne Lundi, cultivatrice, demeurant au village de Coussé, commune des Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire), veuve en premier mariage de M. René Morineau, et en secondes noces de M. Pierre Choloux, les immeubles ci-après désignés, savoir :

COMMUNE DES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT (MAINE-ET-LOIRE)

1^o Au village du Haut-Coussé, une maison d'habitation, comprenant une chambre basse à cheminée, chambre froide à côté, grenier sur le tout, un appentis au couchant y attenant, comprenant fournil et four, avec cellier, grange vers midi adossée à la maison d'habitation, cour devant et à côté desdits bâtiments, dans laquelle existe un puits, jardin au bout vers midi, le tout en un seul ensemble, joignant au levant héritiers Félix Humeau (la partie de haute s'étendant du puits au pré de M. Levrier dépend de l'objet), au midi M. Levrier, au couchant le chemin, au nord Louis Humeau, en face la grange ci-dessus, mais de l'autre côté du chemin, une écurie et un pressoir avec vis en fer, petit terrain vers couchant et midi, deux petits toits à porcs placés le long du chemin, joignant au midi le chemin et de tous autres côtés M. Jamin; le tout compris au plan cadastral sous le numéro 8, polygone 17, section D, pour une contenance de huit ares soixante centiares.

2^o Au même lieu, une planche de jardin à l'ouest des écuries et terrains ci-dessus, mais ne l'joignant pas, confrontant au levant M. Jamin, au couchant Michel Catroux, inscrite au plan cadastral sous le n^o 10, mêmes section et polygone, pour une contenance de un are trente centiares.

3^o Un morceau de pré, de forme triangulaire, nommé l'Ouché, joignant au midi l'article ci-dessus et Michel Choloux, au cou-

chant et au nord des chemins, et encore au nord une douve commune, n^o 7, mêmes section et polygone, d'une contenance de douze ares cinquante centiares.

4^o Une pièce de terre labourable nommée le Champ-du-Bas, joignant au levant M. Jamin, au midi le chemin, au couchant Le-cointre, au nord M.M. Gourdon et Jamin, n^o 2, mêmes section et polygone, d'une contenance de cinquante-deux ares.

5^o Un pré, appelé le Pré-des-Rosiers, joignant au levant le chemin du Taillis, au midi l'article neuf ci-après et Fenneteau, au couchant un chemin d'exploitation et au nord veuve Doussain et M. Jamin, n^o 10, polygone 29, section E, d'une contenance de soixante-dix ares trente centiares.

6^o Une pièce de terre labourable, nommée la Petite-Pédule, joignant au levant M.M. Jamin et Levrier, au midi l'article ci-après, au couchant un chemin et le Bois-des-Brosses, au nord la pièce ci-après, n^o 2, polygone 16, section D, d'une contenance de un hectare cinquante ares.

7^o Une autre pièce de terre labourable, nommée la Grande-Pédule, joignant au levant un chemin d'exploitation et M. Levrier, au midi et au couchant Brisset, au nord l'article ci-dessus, n^o 1 P, mêmes section et polygone, contenant un hectare quatre-vingt-onze ares cinquante centiares.

8^o Un morceau de terre labourable, nommé le Vi-ux-Pré ou Champ-Bâtard, joignant au levant et au midi Brossier, au couchant M. Levrier, au nord le chemin n^o 13, section D, polygone 15, contenant cinquante-deux ares.

9^o Le Pré-des-Rosiers, pré, joignant au midi M. Jamin, au levant un chemin d'exploitation, au couchant Maslard, au nord l'article cinq ci-dessus, n^o 9 P, section E, polygone 29, contenant un hectare dix ares.

10^o Une pièce de terre labourable, au lieu dit les Buffardes, joignant au nord l'article ci-après, et de tous autres côtés M. Jamin, n^o 12, section E, polygone 29, d'une contenance cadastrale de quarante-un ares cinquante centiares.

11^o Au même lieu, un morceau de pré, joignant au midi l'article ci-dessus, au couchant M. Jamin, au nord Doussain et au levant M. Gauthier, n^o 13, mêmes section et polygone, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Il est par acte passé devant M^e Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, aussi enregistré, M. Théophile-Paul Leroy, propriétaire, demeurant à sa propriété de Nonguéret, près les bourg et commune de Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), a acquis de M. Pierre Choloux, restaurateur, demeurant à Paris, avenue Ledru-Rollin, n^o 78 moyennant, outre les charges énoncées audit acte, le prix principal de soixante francs, l'immeuble ci-après, savoir :

COMMUNE DE CLÉRÉ (MAINE-ET-LOIRE)

Une parcelle de bois taillis, située au lieu dit les Plantes, comprise au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 50, polygone 5 de la section C, pour une contenance d'un are quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant Gabillard et de tous autres côtés M. Leroy, acquéreur.

Il est, suivant acte passé devant M^e Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Madame Madeleine Boudier, épouse assistée et autorisée de M. Louis David, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure au bourg de Cléré, a acquis de M. Pierre Choloux, restaurateur, demeurant à Paris, avenue Ledru-Rollin, n^o 78, moyennant, outre les charges et conditions énoncées audit acte, le prix principal de quatre cent trente-cinq francs, l'immeuble ci-après, savoir :

COMMUNE DE CLÉRÉ (MAINE-ET-LOIRE)

Un morceau de vigne, situé au lieu dit les Plantes, compris au cadastre de ladite commune sous le numéro 12, polygone 5 de la section C, pour une contenance de dix-huit ares, joignant au levant M. Baudry, au midi la route de Passavant à Cléré, au couchant Auger et autres et au nord Fardeau.

Copie collationnée de ces trois actes de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié :

1^o A M^e le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur;

2^o Madame André Filocheau, épouse du sieur René Quélineau, propriétaire, avec lequel elle demeure à Messin, commune du Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire);

3^o Madame Jeanne Guilhaud, veuve de M. Félix Humeau, fermier, demeurant ladite dame aux Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire);

4^o Madame Renée Chauveau, veuve de Louis Léger, en son vivant cultivateur, demeurant ladite dame à Coussay, commune des Cerqueux-sous-Passavant, actuellement sans domicile connu;

5^o Madame Mathurin Clémot, veuve de M. Clémot, cultivatrice au Grand-Villiers, commune de Cléré;

6^o Madame Honorée Clémot, demeurant avec son mari M. Clémot, cultivateur, demeurant à la Limouzinière, commune des Cerqueux-sous-Passavant;

7^o Madame Renée Gourin, veuve en première nocces de M. Jacques Maillet et épouse en secondes nocces de Louis Goury, avec laquelle elle demeure à Beauvais, commune des Verchers;

8^o Madame Renée-Jeanne Chouteau, épouse de M. Hilaire Girault, avec lequel elle demeure à Passavant.

Suivant exploit de M^e Delmas, huissier à Villiers, des douze et treize février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;

9^o A Madame Jules-Léon-Amaury-Marie de Fontenay, demeurant avec son mari M. de Fontenay, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, à Toulon, suivant exploit de M^e Derujis Marius, huissier à Toulon, du vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;

10^o Madame Blanche-Honorine Pépin, épouse de M. Pierre Choloux, vendeur, demeurant à Paris, avenue Ledru-Rollin, 78, suivant exploit de Goizet, huissier à Paris, du huit janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;

Avec déclaration que ladite signification était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour que les sus-nommés aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils avisent dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés, entre les mains des acquéreurs sus-nommés, de toutes hypothèques de cette nature;

Et spécialement à M. le Procureur de la République, que les précédents propriétaires desdits immeubles sont, outre les vendeurs :

I. En ce qui concerne l'immeuble acquis par M. Théophile-Paul Leroy, suivant acte reçu Pochon, notaire à Nueil-sous-Passavant, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Pierre Choloux père.

II. En ce qui concerne l'immeuble acquis par Madame David-Boulier, suivant acte reçu par le même notaire, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré : Pierre Choloux père; communauté d'entre Pierre Choloux père et dame Louise Valteau, son épouse; communauté d'entre Hilaire Girault et Renée-Jeanne Chouteau, sa femme, demeurant à Passavant.

III. — En ce qui concerne les immeubles acquis par les époux Vaslin-Ménard, suivant acte reçu Pochon, notaire, sus-nommé, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré :

1^o Indivision d'entre Jeanne Lundi, cultivatrice, veuve en premier mariage de René Morineau, et en secondes nocces de Pierre Choloux, et Pierre Choloux fils, vendeur;

2^o Communauté d'entre époux Pierre Choux et Jeanne Lundi, sus-nommés.

I. — En ce qui concerne les huit premiers articles des biens vendus : Indivision entre Urbain Clémot père, veuf de dame Marie Hervé, demeurant au village de Coussé, commune des Cerqueux-sous-Passavant, et Mathurin Clémot, cultivateur au Grand-Villiers, commune de Cléré; Louise Clémot, épouse de Charles Choloux, cultivateur, avec lequel elle demeure à Beauvais, commune des Verchers, et Honoré Clémot, cultivateur à la Limouzinière, commune des Cerqueux-sous-Passavant.

Pour cinq dixièmes : communauté Urbain Clémot père et Véronique Bompas, son épouse en premier mariage.

Pour deux dixièmes : Propre de Urbain Clémot, en ce qui concerne ces deux dixièmes : indivision d'entre Jacques Maillet et dame Renée Gourin, son épouse, demeurant à Beauvais, commune des Verchers, et de dame Véronique Maillet, épouse de M. Henri Bidet, demeurant au Pally, commune de Nueil.

Pour les trois autres dixièmes : Propre de Urbain Clémot; indivision d'entre Mathurin Clémot; Honoré Clémot et dame Choloux, sus-nommés; communauté Clémot-Bompas.

II. — En ce qui concerne les quatre premiers articles : Partie propre à Félix Humeau, fermier aux Cerqueux-sous-Passavant, et partie propre à communauté Clémot-Bompas, communauté Humeau-Guilbaud; indivision entre dame Renée Chauveau, veuve Louis Léger et Michel-Louis Léger, son fils, cultivateur à Coussay, commune des Cerqueux.

III (art. 5) — Propre de Rose-Estelle-Marie Poupard, épouse de Victor-Charles Bory, demeurant à Angers. Propre de Urbain Poupard.

IV (art. 6 et 7) — Indivision d'entre Anselme-Louis-Marie de Fontenay, propriétaire, demeurant à Paris; Jules-Amaury-Marie de Fontenay, lieutenant de vaisseau, demeurant à Toulon; Vincent-Louis-Marie de Fontenay, propriétaire à Pichenil, commune de Champeau; Pierre-Marie-Robert de Fontenay, sous-lieutenant au G^e d'agons, à Lunéville; Madame Arsène-Marie-Louis-Jean de Coatgourden, demeurant avec son mari, contrôleur des contributions indirectes, à Saint-Brieuc. Propre de Mélanie-Louise-Virginie de l'Estoile, comtesse de Fontenay.

V (art. 8) — Propre de M. Bodet.

VI (art. 9) — Propre de Pierre-Marie-Robert de Fontenay. Indivision d'entre Anselme-Louis-Marie de Fontenay; Jules-Léon-Amaury-Marie de Fontenay; Vincent-Louis-Marie de Fontenay; Pierre-Marie-Robert de Fontenay et dame de Coatgourden. Propre de Mélanie-Louise-Virginie de l'Estoile, comtesse de Fontenay, tous sus-nommés.

VII (art. 10 et 11) — Propre de René Quélineau, propriétaire, demeurant commune du Vaudelnay-Rillé, de Louis Frappeau et Marie Godineau, son épouse, demeurant commune de Trémont.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ces derniers seraient publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément aux avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

ANDRÉ POPIN.

DAME sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude du notaire, le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

LE JOLI CHALET DES COFFINIÈRES

PRÈS LE CHAPEAU

Dépendant de la succession de M. POITEVIN.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, pour traiter avant l'adjudication. (140)

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard

Maison 5 pièces, jardin, vigne, arbres fruitiers, 3 bassins

S'adresser à M^e JAGOT, rue d'Orléans, 76.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

M. VERCELLETO prévient sa

clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPECIAUX pour les travaux en mosaïque et ciment.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste

S'adresser au bureau du journal.

M. LÉON MALÉCOT demande, de suite, UN APPRENTI pour la Mercerie.

COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER
1^{eres} MÉDAILLES D'OR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889
12 & 14, PASSAGE JOUFFROY
PARIS
Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

Epicierie Parisienne
33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.
IMBERT ET FILS
Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	60	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Pâtés de foies gras et de gibiers truffés
Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE
LÉON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
1, Rue Beurepaire
SAUMUR
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER FONDS DE CHARCUTERIE

A ANGERS Au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND, 64, rue de Poitiers. S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace. (83)

A VENDRE Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32. S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE UN HOMME sachant très bien labourer, la culture de la vigne, soigner les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.

On le prendrait au 1^{er} mars, si cela se peut. S'adresser au bureau du journal.

M^e LE BARON, notaire à Saumur, demande un second clerc.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 43, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir comptabilité, Poitiers ou autres.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger. S'adresser au bureau du journal